

Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire

Communes adhérentes :

Baccon, Coulmiers, Huisseau-sur-Mauves, Rozières-en-Beauce

118 rue du Bois de Deure - 45130 HUISSEAU SUR MAUVES

Contact : Mme DORET Murielle

Tél : 02-38-80-77-02 - Fax : 02-38-80-77-49

Email : siris2@wanadoo.fr



En ce début d'année, nous souhaitons la bienvenue aux élèves et à leurs parents, « nouveaux » et « anciens » !

Vous trouverez dans cette petite plaquette les premiers renseignements utiles de rentrée.

Conservez-la pour vous y reporter aussi souvent que nécessaire.

Rentrée scolaire 2017-2018

Maternelle – Élémentaire

Infos Rentrée 2017-2018

Calendrier scolaire

Rentrée scolaire des enseignants : vendredi 1^{er} septembre 2017

Rentrée scolaire des élèves : lundi 4 septembre 2017

8h45 pour les maternelles* - 9h pour les élémentaires



**Pour les enfants de PETITE SECTION
la rentrée se fera pour tous à 10h00.*

TOUSSAINT

Fin des cours : vendredi 20 octobre 2017

Reprise des cours : lundi 6 novembre 2017

NOEL

Fin des cours : vendredi 22 décembre 2017

Reprise des cours : lundi 8 janvier 2018

VACANCES D'HIVER

Fin des cours : vendredi 23 février 2018

Reprise des cours : lundi 12 mars 2018

VACANCES DE PRINTEMPS

Fin des cours : vendredi 20 avril 2018

Reprise des cours : lundi 7 mai 2018

PONT DE L'ASCENSION

Jeudi 10 mai 2018

Le vendredi sera une journée travaillée, cette année-là comprenant déjà deux jours fériés au cours de la même semaine.

VACANCES D'ETE

Fin des cours : vendredi 6 juillet 2018

Organisation Administrative

Mme DORET Murielle, Secrétaire du SIRIS, est à votre disposition :
les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00
et par téléphone les lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h30



02-38-80-77-02



siris2@wanadoo.fr

Mme CHAMPION Martine
Directrice de l'école Maternelle
Tél : 02-38-80-75-94
Mail :

Mme MAUPAS Magali
Directrice de l'école élémentaire de HUISSEAU
Tél : 02-38-80-70-70
Mail :

Mme CZECH Tiphaine
Directrice de l'école élémentaire de COULMIERS
Tél : 02-38-74-28-81
Mail :

Mme HENAUT Sylvie
Directrice de l'école élémentaire de BACCON
Tél : 02-38-80-78-00
Mail :

Mme Nadine EVS (Emploi de vie scolaire) décharge les
trois directrices d'école élémentaire



Ecole maternelle

lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h45 à 11h45 - 13h30 à 16h
Activités de 16h à 16h30

mercredi
9h30 à 11h30



Ecoles élémentaires de BACCON, COULMIERS et HUISSEAU

lundi, mardi, jeudi et vendredi
9h à 12h - 14h à 16h30

mercredi
9h30 à 11h30

Activités organisées
Sur la pause méridienne



L'accueil est effectué par les enseignants dans chaque école
10mn avant l'entrée en cours.



La garderie du matin

Les enfants sont accueillis de 7h15 à 8h35 pour la maternelle dans les locaux de l'école maternelle et de 7h15 à 8h50 pour les élémentaires dans les locaux de l'école élémentaire de HUISSEAU.

Elle est assurée par deux agents territoriaux dans chaque garderie.

Pour pouvoir commencer la journée dans de bonnes conditions, le personnel veille à ce que l'enfant puisse sortir du sommeil à son rythme.

- Tarif mensuel : Forfait de 20€
- Tarif journalier : 4.30€

La pause méridienne

Les restaurants Scolaires

Il s'agit d'un service mis à la disposition des familles.

Le tarif est fixé par délibération du comité syndical et est revu chaque année.

La facturation est établie par le SIRIS et transmise par le TRESOR PUBLIC.



Tarifs :

- Ecole maternelle : Forfait mensuel de 45.50€
- Prix du repas maternelle occasionnel : 4.00€
- Ecole élémentaire : Forfait mensuel de 50.00€
- Prix du repas élémentaire occasionnel : 4.50 €

Deux services de restauration sont organisés dans chaque restaurant les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire (pas de restauration SIRIS le mercredi midi ; se rapprocher du CLSH de HUISSEAU).

Restaurant de la maternelle :

1^{er} service : 11h45-12h30

2^{ème} service : 12h35-13h20

Restaurant de l'élémentaire

1^{er} service : 12h00-12h45 (*)

2^{ème} service : 12h45-13h30 (*)

(*) Avant ou après le repas, des activités sont proposées aux enfants.

L'accueil périscolaire du soir

Un accueil périscolaire est mis en place sur chaque école élémentaire du regroupement de 16h30 à 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pour BACCON et COULMIERS : prendre contact auprès des Mairies respectives (Bacon : 02.38.46.67.88 - Coulmiers : 02.38.74.22.08)

Pour HUISSEAU : prendre contact auprès de Mr RAYNAL Christophe Directeur du CLSH de HUISSEAU SUR MAUVES (06-24-21-25-66).

Pour les enfants de maternelle, l'accueil se fait obligatoirement auprès du CLSH de HUISSEAU SUR MAUVES.

Le transport scolaire

A compter du 1^{er} septembre 2017, la région Centre Val de Loire aura la responsabilité de l'organisation du fonctionnement des transports scolaires.

Pour bénéficier du droit aux transports scolaires gratuit, les élèves devront s'acquitter d'une participation annuelle aux frais de gestion, dont le montant a été fixé par délibération du Conseil Régional Centre Val de Loire le 17 février 2017 à hauteur de 25€ par enfant avec un plafond de 50€ par représentant légal.



Où s'inscrire ?

Par internet : inscription en ligne depuis le site www.uly-s-loiret.com ou depuis le site www.remi-centrevaldeloire.fr

Par courrier : les formulaires de demandes sont disponibles en téléchargement sur le site www.uly-s-loiret.com ou sur le site www.remi-centrevaldeloire.fr. Ils sont à renvoyer à l'adresse indiquée sur le formulaire.

➔ Inscription à faire avant le 17 juillet 2017

L'accompagnement des enfants est assurée dans chaque car par un agent territorial.

Fonctionnement du Syndicat Scolaire

Le Syndicat Scolaire a été créé en septembre 1979 par les Communes de HUISSEAU SUR MAUVES et BACCON. En septembre 2013, les Communes de COULMIERS et de ROZIERES EN BEAUCE ont été rattachées audit syndicat. Son siège social est situé dans les locaux de la mairie de HUISSEAU SUR MAUVES.

Son rôle est de gérer les finances du regroupement pédagogique (garderie du matin, cantine, activités, transports scolaires).

Le Comité Syndical

Il est composé de 12 membres (3 délégués par Conseil Municipal).

Composition du nouveau bureau suite aux élections de mars 2014 :

Présidente : Mme HAMEAU Véronique

Vice-Président rattaché à l'école de BACCON : Mr DEROUCK Frédéric

Vice-Président rattaché à l'école de COULMIERS : Mr DE VILLEBONNE Thierry

Le Comité se réunit régulièrement pour prendre toutes les décisions concernant l'organisation du Syndicat Scolaire (1 fois par mois). Il est informé et donne son avis sur tous les problèmes rencontrés (garderie du matin, cantine, activités, transports scolaires).

Il crée les postes des agents qui seront nommés par la Présidente du S.I.R.I.S. Il gère, au travers d'un budget de 570 000€, les dépenses et les recettes de fonctionnement (fournitures scolaires, produits d'entretien, repas, garderie, transports lors de sorties scolaires, quote-part des Communes adhérentes...) mais aussi d'investissement (achat de mobilier, informatique, d'électroménager...).

Remarque : Les écoles restent la propriété des Communes qui ont donc en charge leur entretien (réfection des toitures, des murs, des sols, des moyens de chauffage...).

Le syndicat permet l'accueil d'environ 260 enfants répartis en dix classes, de la maternelle (accueil l'année civile du troisième anniversaire) jusqu'au CM2.

Le personnel du regroupement

22 personnes sont employées au sein du SIRIS :

- Des agents d'entretien qui sont chargés de tenir en état de propreté les locaux scolaires.
- Des agents de restauration qui ont la charge de préparer la salle de restauration, préparer les repas (mode liaison froide) en respectant les procédures en vigueur, participer au service et à la vaisselle, assurer l'entretien du matériel, des locaux et des sanitaires, signaler les dysfonctionnements du matériel, les problèmes de sécurité, veiller aux règles de sécurité (ventilation des locaux, fermeture des portes, fenêtres, ...) et d'assister les plus petits pendant le temps du repas.
- Des ATSEM (1 par classe) assistent le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des enfants, ainsi que la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants.

Comme tout le personnel, elles sont placées sous l'autorité du SIRIS, qui a seul qualité pour régler leur situation administrative, mais pendant le temps scolaire, elles sont sous l'autorité du Directeur d'Ecole.

- Une intervenante Informatique. Cette personne intervient dans le cadre des activités organisées par l'école sur toutes les classes du regroupement. Elle fait partie intégrante du projet d'école.
- Des agents pour les activités sur la pause méridienne (2 par école).

